



TRIBUNE

Hebdomadaire du parti Socialiste unifié

N° 95

31 MARS 1962

PRIX : 0,40 NF

OUI aux accords NON à la dictature et au pouvoir personnel

TELLE est la double réponse que, sans la moindre hésitation, le P.S.U. ferait au référendum, si les questions étaient posées avec honnêteté. Nos principes ont érigé l'ambiguïté en système de gouvernement et, suivant une jurisprudence désormais établie, ils exigent une seule réponse à deux questions totalement différentes, avec l'arrière-pensée qui n'est même plus dissimulée de se livrer à une exploitation à la fois plébiscitaire et électorale des accords de cessez-le-feu. Notre Conseil national, qui se réunira les 31 mars et 1er avril, fixera nos positions, après une démocratique discussion et sa décision, de toute manière, aura la signification du titre de cet article.

A vrai dire, le référendum ne devrait pas tenir la vedette dans l'actualité de cette semaine, non seulement parce que le résultat est acquis d'avance, mais parce qu'une nouvelle querelle sur les « oui » et les « non », les abstentions, le boycott, les bulletins volontairement nuls, serait dérisoire par rapport aux graves préoccupations qui nous étreignent. Le référendum était inutile. Il n'était nullement nécessaire pour ratifier les accords d'Evian, ni même pour accorder au Président de la République tous les pouvoirs qui sont en permanence à sa disposition, en vertu d'une Constitution faite pour lui sur mesure et qu'il applique ou n'applique pas à son gré. Parlons net : ce qu'on voulait, c'est à la fois une dictature de fait et la possibilité de dissoudre l'Assemblée nationale, après des sondages et une mûre réflexion, ce que n'aurait pas permis l'usage, ni même l'abus de l'article 16. On prémédite, en effet, des élections à la sauvette au début de mai, dans la foulée du référendum, avec une campagne réduite par les vacances de Pâques, handicapant ceux qui ne disposent que de moyens matériels réduits et se voient interdire les ondes d'une R.T.F. de plus en plus totalitaire, allant jusqu'à censurer — quel symbole ! — une émission sur la tolérance.

On nous permettra de nous passionner davantage pour les événements dramatiques qui désolent l'Algérie, en regrettant une fois de plus de les voir confirmer les craintes mille fois exprimées par nous. Nous avons dit,

écrit, répété sur tous les tons que l'épreuve de force, qu'on avait prétendu éviter par les retentissantes capitulations du 6 février 1956 et du 13 mai 1958, aurait nécessairement lieu, se déroulerait dans de pires conditions, que les pertes en vies humaines seraient infiniment plus lourdes que si l'on avait résolument fait face aux menaces fascistes naissantes, en employant, dès ce moment, « tous les moyens » qu'on préconise aujourd'hui. Des naïfs (mais n'étaient-ils que naïfs ?), au lendemain des putschs dont les responsables n'ont pas

par Edouard DEPREUX

été châtiés — c'est le moins qu'on puisse dire — se sont encore réjouis du maintien de la paix civile, comme s'ils n'en sentaient pas la précarité.

Le jour du cessez-le-feu, j'ai éprouvé une sensation pénible en entendant des mères de soldats du contingent, interrogées par la R.T.F., raisonner comme si le cycle des horreurs était clos et leurs enfants définitivement à l'abri des périls. Cette euphorie savamment orchestrée par le pouvoir devait — on ne pouvait pas ne pas le pressentir — se traduire par de pénibles déceptions. Le cessez-le-feu, c'était l'évidence même, n'allait pas entraîner l'arrêt immédiat de l'effusion de sang. Ce n'est pas impunément qu'on avait laissé l'O.A.S. provoquer des désertions, voler des uniformes, des armes, même lourdes, et des milliards. Croyait-on qu'elle voulait seulement constituer des collections ou garnir des musées, et non préparer les pires violences ? Nous avons été plus indignés que surpris lorsque nous avons su qu'un ancien général, jadis sacré « féal », fourrier de l'actuel régime en mai 1958, allié à ceux-là mêmes qui avaient voulu le tuer à coups de bazooka, avait donné à de sinistres brutes l'ordre d'assassiner, après des gendarmes mobiles, de jeunes soldats français. Ce misérable Salan, condamné à mort par contumace, a bénéficié du soutien public de 80 parlementaires. On l'a exalté dans des

meetings, au nom d'un prétendu patriotisme qui s'affirmait intransigeant. Un maréchal de France — toujours en activité — lui a, dans une lettre, déconseillé les violences au nord de la Méditerranée (pour des raisons non d'humanité, mais d'efficacité), tout en rendant hommage à ses « courageux efforts », au caractère « généreux » (sic) de son mouvement en Algérie, et en émettant le vœu que « Dieu l'aide et le protège ». Quel précieux encouragement pour les déserteurs, les officiers félons et les assassins !

Des dispositions très précises du Code pénal sanctionnent l'apologie de faits qualifiés crimes et l'aide à la subversion. Resteront-elles lettre morte vis-à-vis d'un militaire politicien dont on a fait un maréchal de son vivant, avec une imprudence que je ne regrette pas d'avoir déplorée par écrit, le jour même où cette décision a été prise. Des arrêts de rigueur dans un appartement confortable ne suffisent pas. On poursuit, avec raison, des lycéens qui distribuent des tracts de l'O.A.S. Un gouvernement digne de ce nom, sans avoir besoin d'article 16 ou de plébiscite, ferait mettre la main au collet du plus élevé en grade des complices des factieux. La loi, égale pour tous, ne prévoit aucun tabou. C'est à la tête qu'il faut frapper. On ne l'a pas fait jusqu'ici. Nous payons cruellement cette carence. Pourquoi réclamer sans cesse des pouvoirs accrus, alors qu'on n'a pas utilisé ceux — illimités — dont on disposait ?

Pourquoi proclamer, dans le plus provoquant style bonapartiste, au mépris du texte même des questions posées et de l'avis du Conseil d'Etat : « Répondre affirmativement et massivement, comme je le demande, à la question que je pose aux Français, c'est, pour eux, me répondre à moi-même qu'en ma qualité de chef de l'Etat, ils me donnent leur adhésion ; qu'ils m'attribuent le droit de faire, malgré les obstacles, ce qu'il faut pour atteindre le but ; bref, que dans la tâche très rude qui m'incombe et dont l'affaire d'Algérie est une partie au milieu d'autres, j'ai leur confiance avec moi pour aujourd'hui et pour demain. » (?)

Pourquoi pas pour l'éternité ?



Après le temps des combats, bâtir une nation

(Keystone)

En pages :

- 2-3-4-5 ● La France et l'Algérie
- 6-7 ● Etape vers la VI^e République
- 8 ● L'actualité sociale
- 9 ● Politique internationale
- 11 ● Films et lectures
- 12 ● Guerre civile en Argentine ?

A L'OCCASION DU REFERENDUM :

La semaine prochaine

NUMERO SPECIAL

(N° 96 - 7 avril)

Les positions, l'action du P.S.U. et des hommes qui l'ont constitué depuis 5 ans et la guerre d'Algérie.

Les variations de la politique gaulliste.

Ce numéro contiendra également les résolutions du Comité Politique National.

Passer vos commandes pour LUNDI 2 AVRIL AU PLUS TARD.

Paiement à la commande, 54, boulevard Garibaldi, PARIS (XV^e)

C.C.P. TRIBUNE SOCIALISTE 5826-65 Paris.

ENSEIGNANTS... A VOS POCHE!

LUNDI de la semaine passée, l'Université tout entière — élèves et maîtres — était conviée à se recueillir en mémoire des six inspecteurs des Centres sociaux assassinés à Ben-Aknoun et la veille, au cimetière d'Alger, M. le ministre Paye devant les six cercueils avait prononcé de nobles et fortes paroles. Mais le discours fini, la minute de silence observée, on est passé, si j'ose le dire, ou plutôt on est revenu à des choses plus... concrètes : MM. les inspecteurs d'académie — oui, les collègues de ceux qu'il venait d'enterrer — recevaient du ministre l'ordre de retenir leur journée aux instituteurs et professeurs coupables de s'être mis en grève le 13 février sous le fallacieux prétexte que, le 8, il y avait eu à Paris aussi des morts — huit morts.

J'ignore si le ministre Frey rogne le traitement des commissaires lorsque, par exemple, dans les commissariats d'Oranie ou d'ailleurs, les

bandits de l'O.A.S. font main basse sur le ratelier d'armes et si le ministre Messmer entame la solde des officiers quand par hasard... mais n'entamons pas, nous, ce chapitre périlleux!

Ce que je sais, par contre, comme tout le monde, c'est que M. le ministre Paye témoigne en l'occurrence un zèle combien délicat, et qui coïncide avec son souci des finances publiques...

Que ces deniers lui soient donc légers — aussi légers que les « étouffés » du 8 février le sont à M. le ministre de l'Intérieur. Après tout, peut-être M. le ministre Paye songe-t-il à investir les sommes récupérées dans la construction d'une école ou d'un lycée auquel il donnerait symboliquement le nom de Maurice Audin, ou celui de l'adolescent mort le 8 février... tous deux, aussi, M. le ministre, morts assassinés.

Edmond FOURNIER

TOUTE LA PRESSE ACCLAME L'OUVRAGE SENSATIONNEL DONT « TRIBUNE SOCIALISTE » A ANNONCÉ RÉCEMMENT LA PARUTION : LES

ŒUVRES POÉTIQUES COMPLÈTES DE VICTOR HUGO en un volume!

Jamais, dans aucun pays, écrivain n'a eu l'audience de cet immense poète dont deux millions de Français (chiffre officiel) ont suivi le cercueil. Tour à tour lyrique (*Les Contemplations*, *Les Feuilles d'automne*, etc.), exotique (*Les Orientales*), épique (*La Légende des siècles*), cosmique (*Dieu, La Fin de Satan*), familière (*Les Chansons des rues et des bois*), tonnante et vengeresse (*Les Châtiments*), la poésie de Victor Hugo domine tout un siècle, toute l'histoire littéraire française et l'histoire tout court. Si, dans la bibliothèque de chaque Français ne pouvait figurer qu'une seule œuvre poétique, ce serait évidemment celle de Victor Hugo.

Mais cette œuvre gigantesque (153.873 vers !) était jusqu'ici dispersée dans de nombreux recueils dont certains étaient devenus introuvables. Ce sera la gloire de l'édition française d'avoir réussi à la réunir en un seul magnifique volume qui en remplace vingt, en l'enrichissant d'une bibliographie, d'une chronologie illustrée de V. Hugo (40 pages), d'une table des Incipit (22 pages) et d'une table des matières de 34 pages.

Ce volume dont nous avions tenu à offrir la primeur à nos lecteurs, a été salué à la Foire du Livre à Francfort comme le chef-d'œuvre de l'édition européenne : 13 millions de caractères, 1.800 pages format 21x27, d'une typographie aérée, sur beau papier, reliure pleine toile, tranche supérieure dorée à l'or fin. Instrument de travail pour certains, livre de chevet pour beaucoup, ce sera l'ornement de la bibliothèque de tous.

Hâtez-vous donc — le tirage s'épuisant rapidement et le nombre d'exemplaires qui ont pu être mis de nouveau à notre disposition étant limité — de profiter des conditions exceptionnelles dont nous pouvons faire bénéficier nos lecteurs s'ils adressent immédiatement à notre Service Littéraire, 71, rue des Saints-Pères, Paris (6^e), le bon de commande ci-dessous :



CONDITIONS EXCEPTIONNELLES A NOS LECTEURS

(France métropolitaine)

13,50 NF par mois (10 versements)

OU 120 NF COMPTANT

(en 1 ou 3 versements)

Livraison immédiate à domicile

Transport et emballage gratuits

Faculté de retour et rien à payer d'avance

BON

à adresser à « Tribune Socialiste » (Service littéraire), 71, rue des Saints-Pères, Paris (6^e)

Veuillez m'adresser les Œuvres poétiques complètes de Victor Hugo.

Je réglerai en 1 3 10 versements sauf si je vous renvoie le volume 24 heures après réception.

NOM Profession

Adresse

N° C.C.P. ou bancaire

Signature :

Grèves au Quartier Latin

JEUDEI 22 mars, répondant aux mots d'ordre de leurs associations, les étudiants en Lettres de la Sorbonne ont fait ce qu'ils nommaient « la grève du zèle ». Afin de démontrer l'exiguïté des locaux, ils se sont rendus en nombre à la bibliothèque de la Sorbonne. Comme celle-ci ne peut recevoir que quatre cents élèves, qu'elle se destine théoriquement aux étudiants en Lettres et Sciences — soit quarante mille inscrits — une longue queue se forma rapidement dans la cour. Sur une banderole, on pouvait lire : « Il faut quatre facultés des Lettres en 1964. »

Lundi, les étudiants en Sciences suivaient le mot d'ordre de grève des cours. Encore que leur situation soit plus décente, leur mouvement était destiné à rappeler que les accords passés avec les occupants actuels de la Halle aux Vins n'étaient pas respectés. Des travaux de démolition qui devaient débuter en 1962 n'ont toujours pas été entamés. Aussi, bien que l'ouverture de huit amphithéâtres ait, dans l'immédiat, éclairci la situation, un retard dans les constructions risquant d'avoir des répercussions dramatiques en 1964. Les étudiants en Sciences réclament également une réduction du coût des transports pour la faculté d'Orsay et la construction d'un deuxième restaurant universitaire.

Enfin, les syndicats des Enseignants du Secondaire et du Technique ont organisé des manifestations pour « obtenir des mesures afin d'accroître le recrutement des professeurs ».

Le 22 mars, dans toute la France, des meetings ont été tenus pour que soit doublé le nombre des postes à l'entrée des instituts de préparation à l'enseignement secondaire et que soit accru celui des classes préparant aux écoles normales supérieures. Les syndicats rappellent leur opposition à l'utilisation des élèves professeurs et des chercheurs pour assurer des services partiels d'enseignement à la rentrée prochaine.

Revendications pour le Primaire

On rapprochera ces mouvements revendicatifs concernant le Secondaire d'un texte publié par le Groupe

Techniques Educatives et se rapportant cette fois au Primaire. Animé par des instituteurs, partisans des méthodes Freinet, le G.T.E. a, au cours d'un colloque à Montry, tenté d'élaborer une « plate-forme » d'action qu'il peut diffuser au sein du S.N.I.

Ce texte dénonce la « structure hiérarchisée de l'école... qui interdit... toute possibilité d'action collective » laquelle prépare « une société autoritaire, hiérarchisée, figée ». Elle est réactionnaire et conservatrice.

Et le G.T.E. préconise « une reconnaissance effective de la liberté du choix des méthodes pédagogiques... la transformation des examens permettant au maître la liberté de choix dans les sujets qui aboutissent à l'acquisition des connaissances... la confrontation des méthodes... pédagogiques... à l'école, la possibilité d'entraîner les enfants à une vie coopérative qui les prépare à leurs responsabilités d'adultes ».

« De nouvelles institutions doivent être mises en place pour assurer la gestion et l'organisation pédagogique par les usagers. Lutte pour l'amélioration de conditions de travail :

- 1) Crédits suffisants ;
- 2) Construction de groupes scolaires de petites unités avec étude préalable réelle du conditionnement des écoles par les usagers ;
- 3) Vingt-cinq élèves par classe ;
- 4) Possibilité de suivre les enfants plusieurs années ;
- 5) Aménagement d'espaces de jeux. »

Les rédacteurs de ce texte en viennent alors à reposer la question de la lutte pour la laïcité de l'école. Ils remarquent que « ce n'est pas la défense d'un système imparfait qui peut cristalliser les volontés de lutte. Le combat laïque doit être dynamique. Il lui faut construire ou au moins prévoir une autre école, non pour le peuple mais l'école du peuple, l'école d'une société dont l'action collective sera le moteur. »

Emile Copfermann.

Institutions politiques et structures économique-sociales

LES « Cahiers du Centre d'Etudes socialistes » viennent de publier dans leur numéro 13-14, une conférence d'André Hauriou où l'auteur se pose la question de savoir si la conception marxiste aux termes de laquelle les institutions politiques sont déterminées par l'infrastructure économique et sociale est, ou non, vérifiée par les faits.

L'époque est, en effet, favorable à une pareille recherche, en ce sens qu'il existe désormais dans le monde deux types dominants d'infrastructure économique-sociale : le système capitaliste et le système communiste ; que beaucoup d'Etats ont vu le jour, ces dernières décennies, dont les niveaux économiques sont divers et, du reste, généralement très bas ; enfin que ces nouveaux Etats, nés dans le sous-développement, s'attachent pour la plupart à réaliser une croissance économique rapide.

A ces structures économiques, différentes par leur type, leur niveau de développement ou le rythme de leur croissance, des réponses institutionnelles sont-elles données qui confirment les positions de Marx ?

L'examen des faits permet de dresser, dans l'ensemble, un bilan positif, surtout si l'on évite d'interpréter la dialectique « infrastructure-superstructure » comme l'expression d'un déterminisme absolu, mécaniste ; ce qui, du reste, n'était ni la pensée de Marx ni celle d'Engels.

Une première vérification du caractère contraignant de l'infrastructure nous est donnée par la vie politique des pays sous-développés qui ont accédé, depuis 1945, à l'indépendance.

Malgré leurs systèmes économique-sociaux archaïques et les tensions très vives qu'entraînent nécessairement les efforts de croissance, lorsque les investissements sont à prélever sur un revenu national insuffisant, ces Etats ont cru pouvoir adopter des institutions politiques imitées de pays comme les Etats-Unis, la

Grande-Bretagne ou la France qui avaient déjà acquis un niveau de développement très supérieur. Mais rapidement, ces schémas constitutionnels se sont démontrés inapplicables et partout ou presque, dans les pays du Tiers Monde, la démocratie libérale a été remplacée par des dictatures militaires ou civiles.

Restent à considérer les liens entre types de régimes économiques et types de régimes politiques, indépendamment des problèmes de niveau ou de croissance : la statique après la dynamique.

En ce domaine, également, les institutions de Marx apparaissent fécondes. Mais sous le bénéfice de deux observations.

● La première est que les systèmes de production influencent les institutions politiques dans leurs caractéristiques générales mais non dans leurs modalités particulières. Ainsi, en Occident, la distinction « régime parlementaire - régime présidentiel » ne paraît pas avoir été provoquée, au départ, par des facteurs d'ordre économique. Mais Marx, déjà, avait reconnu le fait dans le « Programme de Gotha ».

● La seconde est que le rapport « infrastructure économique - superstructures politiques » paraît souffrir, en U.R.S.S. aussi bien qu'en Occident, la « médiation » d'une idéologie : confiance dans l'individu, à l'Ouest ; confiance dans le titulaire d'un poste de service affecté par la Société, à l'Est. A partir de quoi s'organisent, dans chaque cas, des symétries entre structures économiques et structures politiques.

On peut donc conclure que, dans l'ensemble, les affirmations de Marx et d'Engels, sur le conditionnement des institutions politiques par l'organisation économique et sociale ont subi avec succès l'épreuve du temps, surtout si on les considère dans la perspective raisonnable qui est celle de leurs auteurs.

TRIBUNE SOCIALISTE a indiqué la semaine dernière le nombre et la qualité des participants au « Colloque pour une planification démocratique » qui s'est tenu à Paris les 17 et 18 mars.

Qu'a adopté le Colloque ? Dans quelles conditions ? Quels désaccords a-t-il révélés ? Quelles lignes de clivage y sont apparues entre les forces de gauche, syndicales et politiques ?

L'essentiel est d'abord de dégager les principaux points d'accord entre les membres du Colloque. La résolution adoptée à l'issue des débats — « Charte de la planification démocratique », a dit la presse — les régroupes. Nous la publions ci-contre.

D'abord, choisir les objectifs sociaux.

Le premier point sur lequel l'accord a été unanime est que le plan n'est pas une simple technique, économique ou administrative.

Le choix à long terme par la nation de son avenir — et l'on a bien précisé qu'il ne s'agissait pas de courir vers la « civilisation du gadget », qu'incarneraient les Etats-Unis — suppose, dans l'immédiat, des choix essentiels d'ordre social et politique :

• Choix du taux de croissance de l'économie, et par voie de conséquence, des croissances respectives de la consommation et de l'investissement ;

• Choix sur les parts respectives du travail et des loisirs durant les prochaines années. Nombre d'heures de travail dans la semaine, durée des congés annuels, âge de la retraite ;

• Choix sur les priorités à accorder à la satisfaction des divers besoins : besoins individuels et collectifs, besoins traditionnels ou besoins nouveaux (culturels, qualitatifs). Sous l'angle financier, choix entre l'accroissement du nombre des satisfactions gratuites (métro gratuit, par exemple, électricité gratuite) ou l'augmentation des revenus individuels (permettant de satisfaire ces besoins) ;

• Choix encore sur la distribution des revenus, l'ouverture optimale de son éventail, les techniques du relèvement des revenus les plus bas (augmentation directe ou transferts sociaux) ;

• Choix, enfin, entre les parts respectives des salaires et des revenus non salariaux, etc.

Définir l'orientation du Plan, c'est d'abord effectuer tous ces choix. Et notre camarade Servet, dans une intervention très remarquée, a bien souligné la gravité d'une telle option sur le devenir de la nation, sa signification historique en tant que choix conscient de civilisation.

Information des citoyens et moyens d'exécution

Ce choix, pour être démocratique, doit être fait par la nation ; non pas

seulement par la représentation nationale, mais par le plus grand nombre de citoyens possible : représentants des groupes sociaux, représentants des régions. Elle implique non seulement la recherche d'une procédure d'association de ces divers groupes à l'élaboration du Plan et à son exécution (la méthode en sept étapes qui était proposée au Colloque a été retenue par lui) mais aussi un gigantesque effort d'information et de formation des citoyens en matière économique et politique.

De nombreuses propositions ont également été faites en ce domaine (réforme de la presse et de la radio-TV, multiplication des stages, congés payés-éducation, brochures de vulgarisation les plus objectives possible, démocratisation de l'enseignement, effort commun Université-Syndicats, etc.). La plupart des interventions du Colloque ont souligné l'importance de ce sujet.

Le Colloque a encore été d'accord pour que le Plan devienne impératif, c'est-à-dire pour que soient pris les moyens permettant d'atteindre ses objectifs : crédit, fiscalité, budget, nationalisations nouvelles et création d'entreprises publiques, contrôle plus strict des investissements et des entreprises privées, municipalisation du sol, reconversion en temps utile, stimulation de la recherche...

Au premier plan de ces moyens, figure évidemment l'instauration d'un Etat doté d'une autorité « à la mesure des obstacles à vaincre » et d'une continuité lui permettant de s'affirmer face aux intérêts privés comme d'entreprendre des tâches longues à porter des fruits. « Une législation, un plan, un gouvernement » : la formule constitue un choix net en faveur du gouvernement de législation.

Bien sûr, tous ces bouleversements — économiques et politiques — ne peuvent être menés à bien en quelques mois. Leur mise en œuvre complète nécessitera, sans doute, des transformations beaucoup plus profondes que celles possibles sous la V^e République. Sur elles, le Colloque n'aurait peut-être pas connu les mêmes accords. Mais il a souligné que, puisque l'effort était immense, il n'y avait pas de temps à perdre et qu'une première étape devait être franchie dans les plus brefs délais : l'étape définie les 17-18 mars n'est pas suffisante ; elle est cependant indispensable.

Quatre divergences

Les formes de la représentation démocratique :

Une minorité a combattu la partie du rapport de Gilbert Mathieu qui préconisait la suppression du Sénat et son remplacement par un Conseil économique renoué (voir l'encadré ci-contre).

La majorité a, au contraire, admis comme très démocratique la désignation de leurs représentants par les différents groupes socio-professionnels (au prorata des effectifs de ces groupes dans la nation). A Francis Leenhardt qui criait « au corporatisme », Serge Mallet a répliqué qu'une représentation des salariés par leurs élus syndicaux, et des patrons par leurs dirigeants, élus et contrôlés, valait mieux qu'un Sénat dont les membres, délégués quasi exclusifs des campagnes, ignorent souvent les problèmes de ceux qu'ils sont censés représenter. Dans le même sens, Maurice Duverger a parlé de « double circuit de confiance », circuit proprement politique (par les députés de l'Assemblée nationale) et circuit professionnel (chaque groupe socio-professionnel contrôlant les délégués qui le représentent au Conseil économique).

La compétence du nouveau Conseil économique :

Pierre Mendès France aurait voulu que cette assemblée remplaçât purement et simplement le Sénat, comme seconde assemblée parlementaire ; sa compétence aurait ainsi été universelle. Les divers syndicats qui sont intervenus (C.G.T. aussi bien que C.F.T.C., F.E.N. et C.N.J.A.) ont préféré une formule plus prudente qui limite la compétence du Conseil aux seules « questions économiques et sociales ». La distinction sera, certes, difficile à opérer ; mais les syndicats veulent, par là, préserver l'unité de leurs organisations, unité que des discussions sur toutes les questions civiles ou internationales mettraient à une épreuve bien plus rude qu'actuellement.

L'attitude des syndicats à l'égard du Plan :

Les syndicats doivent-ils demeurer des « forces de contestation » ne prenant aucun engagement à l'égard du Plan ou bien doivent-ils (dans la

mesure où le gouvernement applique effectivement un Plan avec lequel ils sont, en gros, d'accord) renoncer à une partie de leur liberté revendicative pour faciliter l'exécution du Plan ?

La majorité des syndicalistes qui sont intervenus ont préféré la solution la plus prudente, la liberté totale de leurs organisations leur paraissant devoir être préservée au maximum tant qu'on n'a aucune idée du contexte politique dans lequel pourrait naître un Plan susceptible d'intéresser les travailleurs au point de justifier des engagements syndicaux.

La décentralisation régionale :

Tout le monde en a admis la nécessité. Mais jusqu'où la pousser ? Comment la lier à une décentralisation administrative ? A quel niveau constituer l'autorité politique de contrôle si des pouvoirs de décision économique sont effectivement accordés aux autorités régionales ? Un début de discussion a eu lieu à ce sujet mais le temps a manqué pour l'approfondir.

VI^e République contre IV^e

Beaucoup plus nettement que dans les Commissions préparatoires, les divergences évoquées plus haut ont divisé le Colloque en deux groupes assez distincts, qui se sont séparés à plusieurs reprises.

Le premier — plus des deux tiers de la salle — comprenait la quasi-totalité des syndicalistes (C.F.T.C., C.N.J.A., U.N.E.F., F.E.N., cégétistes non communistes), les membres du P.S.U. et la majorité des universitaires.

Le second groupait quelques syndicalistes, la S.F.I.O., le M.R.P., les gaullistes de gauche, le sénateur Armand et une minorité d'universitaires. « VI^e République contre IV^e », notait, en caricaturant, un membre du Colloque.

Il est en tout cas certain que ceux des syndicalistes présents au Colloque, qui n'ont pas de sympathie excessive pour le P.S.U., n'ont pas manqué d'être frappés de cette répartition des voix dans les votes en commissions ou dans les applaudissements. Même s'ils continuent à considérer le P.S.U. comme une force politique encore faible, ils ont eu la démonstration que cette force était actuellement la plus proche, par ses choix, du mouvement syndical non communiste. Cette constatation fera certainement son chemin.

Et maintenant ?

Les lampions éteints, le Colloque n'a d'ailleurs pas achevé sa tâche. Il lui reste d'abord à creuser certains sujets qui n'ont pas été discutés assez sérieusement les 17 et 18 mars. Citons, en particulier, les techniques financières du Plan qui n'ont fait l'objet que de rares interventions, ou les formes de la participation ouvrière à la gestion des entreprises, évoquées trop rapidement à l'occasion du rejet d'un amendement U.D.T. d'esprit « association Capital-Travail ».

Il lui faut aussi étudier les sujets volontairement mis de côté cette fois : Plan et Marché commun, Plan et agriculture, Plan et politique des revenus. Le pain ne manque pas sur la planche...

Un premier pas — un grand pas — a été franchi dans la voie qui vise à définir le contenu de la VI^e République. Le P.S.U. y a pris une part importante, comme il était normal. Il nous faut maintenant populariser les premiers résultats et préparer les prochaines étapes, c'est-à-dire les Colloques suivants.

DU SENAT DE PAPA AU CONSEIL ECONOMIQUE DE L'AVENIR

La grande majorité de la première commission qui a préparé le Colloque avait « estimé inutile (et nocif) le maintien du Sénat, représentant traditionnel des collectivités locales et particulièrement des localités rurales, fortement avantagées par le mode de scrutin ». Elle préférerait qu'une partie de ses attributions et compétences fût confiée à un autre organisme, « mieux adapté aux besoins de l'économie moderne et plus démocratiquement composé : le Conseil Economique, nouvelle manière ».

Le Conseil devrait avoir, de l'avis de la commission, une composition démocratique : « permettre la représentation la moins arbitraire possible des producteurs et une représentation aussi valable que possible des consommateurs et des usagers ». La première commission proposait de se fonder, pour ce faire, sur la répartition statistique de la population totale en fonction de la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Pour 80 pour cent de la population totale, cette répartition engloberait — dans des proportions beaucoup moins arbitraires qu'actuellement — les catégories socio-professionnelles déjà représentées actuellement au Conseil

Economique et social ; « les 20 pour cent de sièges restants — suggéreraient la commission — seraient réservés d'une part aux entités productrices que constituent les entreprises publiques et les entreprises à forme sociale (en s'inspirant des données de la comptabilité nationale), et d'autre part aux représentants des organisations de consommateurs et d'usagers ».

37 syndicalistes de plus 20 patrons de moins

A titre d'exemple, voici les modifications principales qu'entraînerait cette nouvelle répartition des sièges, par rapport au Conseil Economique actuel (175 membres) : — salariés : 80 sièges (au lieu de 43 actuellement) ; — étudiants : 2 sièges (au lieu de 0) ; — patronat privé : 20 à 30 sièges (au lieu de 44) ; — agriculteurs (non salariés) : 30 sièges (au lieu de 35) ; — groupements familiaux : 10 à 15 sièges (au lieu de 8) ; — autres usagers (locataires, organismes sportifs, culturels...) : 10 à 15 sièges (au lieu de 0).

Les 7 étapes de la nouvelle procédure p

VOICI les sept étapes de la nouvelle procédure d'élaboration démocratique du plan, telles que les présentait le rapport introductif de Gilbert Mathieu. C'est ce schéma-cadre, fort différent de la pratique actuelle, qu'a approuvé le colloque dans sa résolution finale.

1) La démocratie consistant à permettre au peuple de choisir son destin, il eût été logique de confier au corps électoral lui-même le soin de choisir — par un vote — la formule de développement économique ayant sa préférence. En fait, la commission qui a préparé le colloque a pensé que l'opinion française n'était pas encore mûre pour cette forme de démocratie directe, dans laquelle des dispositions constitutionnelles obligeraient les candidats au Parlement à débattre nécessairement devant elle des objectifs et du contenu du plan.

En revanche, la commission a estimé nécessaire de donner la possibilité aux partis de porter le débat de

vant l'opinion, à l'occasion de la consultation électorale. Comment ? En prescrivant qu'avant de se séparer, pour retourner devant les électeurs, le Parlement ait un grand débat critique sur l'état de réalisation du plan en cours et sur l'orientation économique ultérieure. Cela permettrait aux partis d'appeler très démocratiquement au verdict du pays, à propos de la non-exécution du plan précédent, de ses effets discutables ou de la nécessité d'un changement de cap économique dans les prochaines années. Cette possibilité de faire du plan un des grands sujets de la campagne électorale constituerait sans conteste un excellent moyen d'intéresser la nation au plan et à ses orientations ;

2) Le Parlement nouvellement élu ayant défini sa majorité, son gouvernement et ses grandes options de politique intérieure et extérieure, le nouveau gouvernement achèverait de faire préparer (sous son contrôle) par le commissariat au Plan le débat qu'aurait (sans

trop tarder) le Parlement sur les objectifs principaux du futur plan. Le commissariat préparerait à cet effet plusieurs schémas de développement économique — chacun cohérent en soi et non inflationniste — entre lesquels le Parlement aurait à choisir.

Ces schémas devraient faire apparaître : — Non seulement des rythmes de croissance différents,

— mais des objectifs sociaux, culturels, politiques différents (accent sur la consommation ou sur l'investissement ; sur l'individuel ou sur le collectif ; sur le social ou sur le militaire, etc.) ;

3) Avant le vote du Parlement, le Conseil économique serait saisi de ces schémas de développement. D'abord pour vérifier la cohérence de chacun ; ensuite, pour s'assurer que le gouvernement ne cherche pas à fausser le choix du Parlement en lui proposant des formules de développement économique tellement aberrantes

I. BUTS DE LA PLANIFICATION DEMOCRATIQUE

« Le Colloque pour une planification démocratique affirme que l'idéal qu'il poursuit est la réalisation d'objectifs sociaux assurant une meilleure satisfaction des besoins de la collectivité et constituant des options sur les formes futures de société et de civilisation. La détermination et la réalisation de ces objectifs doivent résulter de la participation effective de l'ensemble des citoyens à l'élaboration et à l'exécution du Plan.

« De ce point de vue, le Plan français actuel n'est qu'une première approche de ce que sera la planification démocratique dans un pays aussi développé que le nôtre. Ni les institutions politiques actuelles, ni celles qui leur étaient antérieures ne permettent de faire participer effectivement les citoyens et les groupes qui les représentent à la mise en œuvre démocratique de la planification. A l'inverse, il ne saurait être question que cette mise en œuvre diminue l'indépendance effective du syndicalisme, laquelle devra être intégralement maintenue à l'égard du pouvoir et de ses représentants.

« La planification démocratique a pour but de permettre le choix par la nation de son avenir économique. L'élaboration et l'exécution du Plan requièrent l'exercice le plus complet de la démocratie. Constituant une option sur les objectifs immédiats du pays aussi bien que sur le type de civilisation qu'il entend promouvoir, le Plan ne saurait être considéré comme une simple technique : il est indissociable de ses fins sociales. »

Objectifs sociaux et culturels du Plan

« Le Plan suppose un choix clair et explicite des objectifs sociaux que se fixe la nation : taux et forme de la croissance, importance respective du travail et des loisirs, priorités dans la satisfaction des besoins industriels ou collectifs et choix des moyens pour y parvenir, distribution des revenus, orientation de la consommation et des investissements, répartition régionale des investissements, aide aux pays en voie de développement, etc. C'est dans la mesure où ces objectifs seront exprimés clairement et leur réalisation prévue dans le temps que le soutien populaire au Plan sera acquis et confirmé.

« Cela implique que le plus grand nombre possible de citoyens puisse comprendre l'enjeu économique en cause, ses promesses et ses contraintes. Pour élever le niveau de culture économique et sociale des Français, un immense effort est à entreprendre, qui doit, non seulement porter sur l'enseignement scolaire et post-scolaire, la presse, la radio, la télévision, mais permettre aussi l'épanouissement des efforts culturels des syndicats, des partis, des organismes spécialisés, et encourager chez tous le renforcement du sens de leur responsabilité.

« Dans ce rôle de formation collective, l'Université, fidèle à sa vocation de service de la nation, doit jouer un rôle essentiel, en collaboration avec les organisations syndicales. Des garanties statutaires sont à rechercher pour assurer, par une instance présentant toute garantie d'impartialité — et par delà les interventions des groupes d'intérêts, des partis et du

LA "CHARTRE DE LA PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE"

adoptée par le Colloque de Paris des 17 et 18 mars 1962

pouvoir — l'objectivité dans ces efforts d'information, quel que soit le moyen d'expression employé. »

II. MOYENS INSTITUTIONNELS DE LA PLANIFICATION

« Une législature, un plan, un gouvernement »

« Un choix aussi décisif que le Plan ne saurait être l'œuvre que d'un Parlement démocratiquement élu. C'est à lui qu'il revient, sur proposition du gouvernement, de définir — en choisissant un modèle de développement économique — les orientations fondamentales du Plan, d'adopter celui-ci, puis d'en tirer les conséquences législatives, aussi bien dans les domaines budgétaire et fiscal qu'en matière de crédit ou de statut juridique des firmes.

« Ce contrôle du pouvoir politique sur le développement planifié de l'économie ne peut être efficace que si l'action du Parlement et celle du gouvernement sont synchronisées avec l'établissement et l'exécution du Plan, ce qui suppose l'unité du gouvernement pendant la durée de la législature, le but à atteindre étant exprimé par la formule : « Une législature, un Plan, un gouvernement. »

Comment faire participer les groupes sociaux à l'élaboration du Plan

« La participation des groupes sociaux à l'élaboration et à l'exécution du Plan nécessite :

● Une réforme du Conseil économique, dont la composition doit assurer une plus équitable et plus démocratique représentation des organisations représentatives des groupes socio-professionnels et dont, dans les questions économiques et sociales, la responsabilité doit être affirmée et élargie, l'Assemblée nationale conservant le dernier mot en tout état de cause.

« Le Conseil doit être également consulté sur les objectifs du Plan, ainsi que sur les arbitrages importants à rendre au terme et, au besoin, au cours de travaux des commissions de modernisation.

« Le problème du Sénat se posera dès lors en termes nouveaux.

● Une composition plus équitable des commissions de modernisation.

● La création de commissions consultatives paritaires auprès des directions ministérielles chargées d'appliquer ou de contrôler l'application du Plan.

● La communication des informations économiques à tous les participants et à leurs organisations.

● L'égalité des moyens entre les organisations ouvrières et patronales. »

Les salariés et la gestion de l'entreprise

« Au niveau de l'entreprise, la planification démocratique nécessite une liberté syndicale réelle, ce qui suppose :

● la reconnaissance légale des sections syndicales d'entreprise.

● la reconnaissance des délégués syndicaux et le paiement du congé-éducation.

● une participation effective des travailleurs à la gestion des entreprises nationalisées.

● dans toutes les entreprises privées, quelle que soit leur forme juridique, la consultation préalable obligatoire du Comité d'entreprise dûment informé, non seulement sur les plans d'investissements mais aussi sur l'ensemble de l'activité de l'entreprise. »

Décentralisation régionale et reconversions

« La décentralisation régionale du Plan est souhaitable. Elle peut être entreprise au départ, par la création de Conseils régionaux du Plan représentant équitablement les divers groupes sociaux de la région, et appelés à se prononcer aussi bien sur le futur Plan régional à élaborer, que sur le contenu des « tranches opératoires » du Plan en cours dans la région et sur les aménagements souhaitables de ce Plan. (Ulérieurement, les Conseils régionaux recevraient des pouvoirs d'exécution pour la réalisation des « tranches opératoires ».)

« Un véritable plan d'aménagement du territoire doit être établi. Les prévisions du Plan doivent apporter une attention particulière aux reconversions industrielles rendues nécessaires notamment par la libéralisation des échanges extérieurs. Les reconversions doivent être préparées. Elles doivent appeler une intervention directe de l'initiative publique si l'initiative privée est défaillante. »

III. MOYENS FINANCIERS ET JURIDIQUES DE LA PLANIFICATION

Plan et contrainte

« Le Plan traduit le refus des citoyens de subir l'emprise des grands intérêts économiques et financiers.

Il n'exclut pas nécessairement l'usage de la contrainte. Il use, de préférence, des moyens d'incitation, d'orientation et de contrôle que lui fournissent la politique budgétaire, le maniement du crédit, la fiscalité, l'action du secteur public, de telle manière que les producteurs soient amenés à conformer leurs décisions aux objectifs du Plan. »

Parmi les mesures qu'impose en premier lieu la réalisation du Plan, figure la correction du « caractère abusif de la publicité à l'égard du conditionnement des consommateurs ». Inversement, la recherche technique doit être développée et orientée vers la conception et la production des biens les plus utiles à la collectivité nationale. »

Nationalisation effective du crédit

« La nationalisation effective de la fonction « Crédit » en vue de son adaptation de la réalisation du Plan appelle :

● la création d'une direction du crédit qui, notamment, définirait les critères de sélection de la distribution des crédits à court, moyen et long termes, en fonction des objectifs prioritaires du Plan ;

● la création d'une Banque nationale des Investissements, véritable Banque d'affaires de l'Etat chargée notamment d'assurer le financement des projets nécessaires à la réalisation du Plan, en particulier dans les domaines où se manifesterait la carence de l'initiative privée (conversion industrielle par exemple) ;

● la taxation des gains en capital et plus spécialement la régularisation et la moralisation des marchés de valeurs mobilières ;

● l'extension des pouvoirs du Conseil national du Crédit dont la composition serait élargie dans un sens démocratique. »

Contrôle de l'autofinancement

« Il est nécessaire d'orienter l'affectation de l'épargne nationale et de diriger les ressources d'autofinancement vers les emplois conformes aux objectifs du Plan.

« La politique fiscale, et notamment l'imposition des bénéfices des entreprises, doit être utilisée comme un des moyens de réglage du niveau et de l'orientation des investissements. Elle peut servir également à orienter la demande. »

Nationalisations nouvelles Municipalisation du sol

« Les entreprises publiques doivent voir leur action parfaitement intégrée à la réalisation du Plan. Toute décision prise par elles, telles que celles concernant la tarification, doit s'ordonner aux fins du Plan. La nécessité d'une gestion claire peut exiger l'appel à la subvention.

« L'extension des nationalisations doit être envisagée, notamment si, dans un secteur clé, un petit nombre d'entreprises privées venant à occuper une position dominante démontraient un comportement monopolistique menaçant l'exécution du Plan, tout en échappant aux réglementations et aux incitations existantes.

« Les collectivités locales doivent voir leur compétence et leurs moyens d'action étendus notamment en matière d'urbanisme et d'investissements sociaux collectifs ; la municipalisation ou la nationalisation des terrains à urbaniser ou à usage industriel peut être l'instrument d'une telle politique. »

opposée pour élaborer démocratiquement le plan

tes que les députés n'auraient finalement d'autre solution intelligente que de ratifier la formule ayant les préférences de l'exécutif. Pour que le Parlement soit vraiment libre de choisir, il faut, en effet, qu'un organisme compétent, et non gouvernemental, lui donne l'assurance que les options qui lui sont offertes et les moyens techniques pour les mettre en œuvre sont parfaitement réalisables sans inflation.

Si le Conseil économique a le sentiment que le choix offert au Parlement n'est pas parfaitement honnête ou n'est pas suffisant, il demande lui-même au commissariat au Plan de modifier les schémas présentés ou d'en préparer d'autres. (Nous entendons évidemment ici par Conseil économique un Conseil renouvelé et composé démocratiquement, proportionnellement aux effectifs de chaque groupe social dans la nation) :

4) Le Parlement saisi à ce moment des divers schémas de développement et informé par le gouvernement

des préférences de celui-ci, fait son choix après un large débat public sur le sujet ;

5) Le gouvernement adresse alors les directives découlant de ce choix aux commissions spécialisées, chargées de préparer le plan dans le détail. Celles-ci, qui disposent déjà des rapports revendicatifs préparés par les divers conseils régionaux, se mettent alors au travail et commencent la préparation de leur rapport.

En cas de désaccord grave au sein d'une commission (ou entre commissions travaillant sur un sujet mitoyen) — désaccord tel que la façon de le trancher aurait des répercussions importantes sur la suite des travaux de cette ou de ces commissions — le commissaire au Plan rend son arbitrage, après consultation de la commission du Plan du Conseil économique. De la sorte, ces litiges (dont la solution, à la longue, colore politiquement le plan) sont tranchés autrement que par les seuls techniciens des commissions ou par le seul commissaire au plan ; compte tenu des liens existant entre le Conseil

économique et l'Assemblée politique, il est évident qu'un différend grave entre le Conseil et le commissaire au Plan à propos d'un de ces litiges aurait un écho à l'Assemblée politique, donnant ainsi une garantie supplémentaire de démocratie ;

6) Quand toutes les commissions spécialisées ont fini leur rapport, le commissaire général au Plan (représentant du gouvernement) soumet ces textes au Conseil économique et demande à celui-ci son avis sur les derniers arbitrages à opérer entre les propositions des commissions ;

7) Le projet définitif du Plan est alors mis au point par le gouvernement et soumis pour avis global au Conseil économique, puis, pour vote (et modifications mineures), au Parlement. Dès que possible, le gouvernement propose ensuite au Parlement les lois-programmes et budgets partiels pluri-annuels qui concrétisent financièrement le vote du plan.

LETTRES

Le Camp

A. Benzine, militant du Parti communiste algérien, narre ici les souffrances et l'espérance de tout un peuple. Le Camp, c'est Boghari. C'est aussi l'Enfer. Des hommes torturent d'autres hommes, tentent de les avilir, de les nier. Quelques-uns succombent. La grande majorité trouve dans l'horreur quotidienne la justification de son combat.

Ce témoignage prenant s'inscrit donc dans la liste déjà longue des souffrances qui ont présidé à la naissance de l'Algérie indépendante. Il ne mériterait sans doute aucune autre remarque particulière s'il ne présentait une caractéristique exemplaire qui lui est, à vrai dire, extérieure. Il s'agit en effet du PREMIER témoignage vécu sur la guerre d'Algérie écrit par un Algérien et publié par une maison d'édition communiste. Le livre est sorti des presses le 31 décembre 1961. C'est ce que l'on appelle, dans la perspective thorezienne, marcher dans le sens de l'histoire. Comme feu rouge !

LE CAMP, par Abdenhamid Benzine (Editions Sociales, 1 vol. 2,50 nouveaux francs).

L. H.

L'explosion scolaire

Sous ce titre percutant, le Centre universitaire d'information pédagogique publie un petit livre de 180 pages, d'une lecture aisée et dont le mérite est d'exposer en termes clairs — comparaisons, chiffres, graphiques — un problème capital évoqué tous les jours et pourtant mal connu de l'opinion : celui de l'école de « l'âge atomique » de l'éclatement de ses structures, de l'adaptation de ses méthodes et de l'effort considérable et prolongé qu'il faut entreprendre si l'on veut faire face.

A partir de constatations visant l'évolution des modes de vie, des structures professionnelles, l'auteur, Louis Cros, aborde celle des institutions scolaires elles-mêmes, imposée par la nécessité vitale d'assurer à plein ce qu'il appelle l'équipement intellectuel. Il compare l'effort nécessaire à celui entrepris en Suède, en U.R.S.S., aux Etats-Unis, et fait ainsi ressortir l'ampleur sans cesse croissante d'un tel investissement.

Le caractère d'obligation qui s'attache désormais à l'école secondaire et technique — l'école primaire n'étant plus qu'une étape initiale — est analysé à fond, de même que l'extension nécessaire de l'enseignement supérieur est examinée dans toutes ses incidences.

D'autre part, sont étudiées les questions relatives aux structures de l'enseignement, aux transformations des méthodes pédagogiques et celles concernant l'éducation permanente et l'assistance culturelle et technique où le rôle de notre pays peut être déterminant.

On peut, certes, ne pas suivre l'auteur en certains points de sa thèse — le « tronc commun » en particulier, à propos duquel le débat reste ouvert. Mais comment ne pas saluer la lucidité, l'audace généreuse qui ont dicté ce petit livre ? Les animateurs d'œuvres post et péri-scolaires, les délégués cantonaux, tous ceux qui, dans la Cité, réservent à l'école le meilleur de leur pensée le liront avec fruit, avec un mélange d'espoir et d'anxiété — j'ajoute qu'il leur arrivera de le consulter souvent.

J. B.



« Les grandes manœuvres » de la guerre mondiale.

(Keystone.)

La guerre d'Espagne

JOURNALISTE anglais, M. Hugh Thomas a entrepris d'écrire une histoire impartiale de la guerre civile d'Espagne (1). Le « prière d'insérer » nous précise que « la presse anglaise et la presse américaine unanimes ont vanté l'exactitude, l'honnêteté et l'objectivité » de cet ouvrage. Sans nier la valeur du travail accompli, ni son intérêt, il n'est pas possible de s'associer entièrement à ce flot d'éloges.

Le livre se veut impartial et le propos de son auteur est certainement de ne pas prendre parti. Mais ce refus le conduit à vanter les mérites de la « bienveillante dictature militaire du général Primo de Rivera », à mettre en relief les qualités intellectuelles ou la rigueur morale de tel ou tel « chef » phalangiste. C'est encore sans doute par souci d'objectivité que l'on souligne que le président du Comité international pour l'aide au peuple espagnol était Victor Basch, « juif hongrois ». C'est sans doute ce même souci qui conduit à qualifier tel officier rebelle de « fin et distingué ». De telles notes, en apparence insignifiantes, en raison de leur multiplicité et de leur répétition, finissent par faire baigner l'ouvrage dans un climat peut-être différent de celui qu'a voulu l'auteur. Il est vrai que celui-ci est Anglais et, qu'outre-Manche, certaine attitude peut avoir une signification différente. Disons encore qu'une certaine formation universitaire trop classique et trop lourde ne donne pas l'état d'esprit nécessaire pour écrire cette histoire pleine de passion, de haine et de mort, mais aussi de vie, et toujours pleine d'espoir.

Et c'est sans doute là que réside le malaise ressenti à cette lecture. Hugh Thomas n'a pas compris que le pré-lude aux bombardements massifs de la population civile anglaise par l'aviation nazie portait un nom : Guernica, Almeria, Badajoz. Ici, la barbarie avait répété et mis en scène la tragédie des années 39-45.

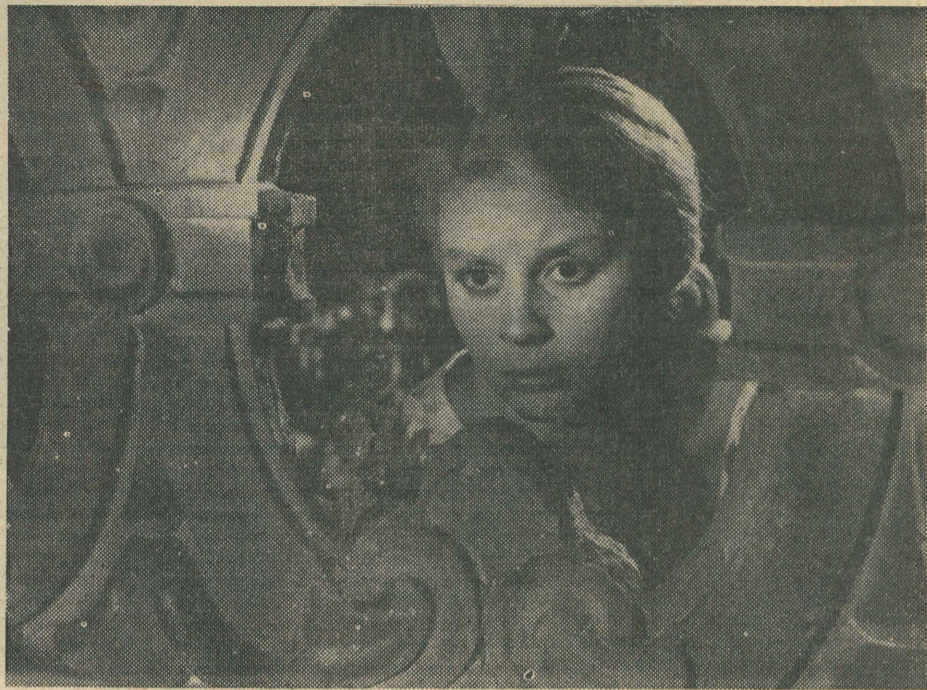
Ces réserves ne signifient pas que ce livre soit sans intérêt. Bien au contraire. Bourré de faits, de documents, de citations et de références, il constitue un bon manuel qu'il faut savoir utiliser, replacer dans son contexte politique. Les chapitres les moins attachants ne sont certes pas ceux où l'agonie de la République est décrite. République faible et répugnant aux mesures de force, révoquant les officiers factieux avec des pensions appréciables leur laissant ainsi tout leur temps pour comploter, mais se refusant aussi à coopérer avec les organisations ouvrières qui réclamaient des armes. République incapable de comprendre que « la guerre du Maroc, militairement désastreuse, avait de 1909 à 1927, offert d'innombrables occasions de gloire et de grandeur. Il était inconcevable qu'avec ce passé politique, l'armée acceptât bien longtemps de rester dans la coulisse. »

C'est en définitive un livre nécessaire, s'il n'est pas le livre définitif promis.

(1) La Guerre d'Espagne, par Hugh Thomas (1 vol., 698 pages, 22,50 NF. - Robert Laffont, éditeur).

L. H.

CINÉMA



« Un monde provincial fermé à tous les horizons ».

La Main dans le piège

Au cours d'un séjour à la maison familiale, la jeune Laura, fraîche émoulue de son couvent, découvre la fragilité du monde harmonieux de son enfance : elle apprend que sa tante, Inès, est séquestrée depuis vingt ans — séquestrée volontaire — à la suite de fiançailles rompues avec un aristocrate, Christophe. Laura retrouve Christophe et se donne à lui, elle fait se rencontrer de nouveau Christophe et Inès, mais celle-ci en mourra. Et Laura, devenue sans amour la maîtresse de Christophe, voit se dessiner devant elle un destin de séquestrée, parallèle à celui de sa tante.

Ce film argentin de Leopoldo Torre Nilsson prend les dehors du récit policier et fantastique ; c'est comme un détective que Laura traque le mystère, mais cette quête se déroule dans une ambiance qui évoque Edgar Poe ou Müllner. Et Laura est, en quelque sorte, « punie » d'avoir voulu mettre au jour quelque chose qui devait rester caché, thème de toute une tradition fantastique.

Cependant, l'essentiel du film n'est pas là, et sa puissance ne s'explique pas par ces considérations encore extérieures. La Main dans le piège est un portrait psychologique, celui d'une adolescente, dont on ne trouve guère d'exemples dans le cinéma contemporain, si ce n'est dans La Jeune Fille, de Luis Bunuel. La sensibilité, la tendresse avec lesquelles le cheminement de Laura nous est montré sont exemplaires, mais surtout parce qu'elles s'enracinent dans une très précise peinture sociale.

En effet, le film de Torre Nilsson est un sévère constat sur l'Argentine d'aujourd'hui, sur une société pourrie par une aristocratie décadente, qui cherche quelque vitalité dans l'exaltation des « fondateurs de villes » et de leurs descendants (fondations qui étaient marquées par le racisme et l'exploitation). Oisiveté dorée de quelques-uns, permanence de la grande propriété, refus de l'industrialisation : les éléments sont là d'un tableau qui nous permet de juger, de comprendre. La fiction cinématographique garde sa prise sur le réel, et nous y renvoie ; très consciemment, Torre Nilsson nous dépeint la faillite de la classe aristocratique face à la réalité. Le rêve est une fuite : tous les personnages de ce film rêvent. Inès, et Laura ensuite, se séquestrent, leur famille construit un rempart de mensonges pour protéger un « honneur » utopique, Christophe s'adonne aux courses de voitures, au polo, ses enfants au twist ; c'est un monde provincial fermé à tous les horizons.

La Main dans le piège est un film envoûtant, cruel et tendre ; c'est aussi une dénonciation de cet imaginaire qui se développe comme une moisissure à partir d'un milieu social pourri.

Pierre UYTTERHOEVEN.

Nouvelles du cinéma parallèle

Le cinéma parallèle, dont j'évoquais la possibilité la semaine dernière, commence à se développer ; outre les diffusions, par vente de copies, du film J'ai huit ans, un ciné-club a pu projeter un programme composé de films de 16 mm venus d'Algérie, et qui montraient le visage du peuple algérien dans sa lutte contre le colonialisme. Avec ces documents sensationnels, les cinq cents spectateurs ont pu voir quelques images rapportées de la manifestation du 8 février, images terribles et éloquentes, ainsi que de l'imposant défilé du 13.

Face à la mainmise toujours plus grande du pouvoir sur tous les moyens de diffusion filmés, les efforts des groupes qui tentent de promouvoir ce cinéma parallèle doivent être suivis avec la plus grande attention.

M. R.

Panique dans un train

KUTZ, dans ce film, donne une qualité rare à l'expression poétique et humoristique de la vie en rejetant les artifices et les figures de style dont se délectent les esthètes. Sa caméra n'est que la servante attentive et discrète de l'acteur : elle guette et retient ainsi la vérité singulière de son personnage. L'acteur est sujet ; il ne singe pas le naturel, il donne du pire et, plus souvent dans ce film, du meilleur de lui-même, l'expression la plus riche de contenu. Une expression originale des regards et des gestes qui se gravent dans la mémoire. Les voyageurs de ce train ont le visage secret de ceux qui vivent de leurs souvenirs et de l'espoir d'un avenir meilleur. Cette rêverie de chacun, dans la violence du présent, donne au moindre geste la valeur d'un signe.

Le film passé, on a le sentiment assez poignant d'avoir perdu des compagnons de voyage qui commençaient à nous révéler le précieux de leur vie, de la nôtre.

L'événement dramatique a ici moins d'importance : le film est singulièrement beau par ce qu'il nous montre de l'homme.

M. GAUTHIER.

LE FLORIDE 43, Fg Montmartre

PROvence 63-40

CELA S'APPELLE L'AUREORE

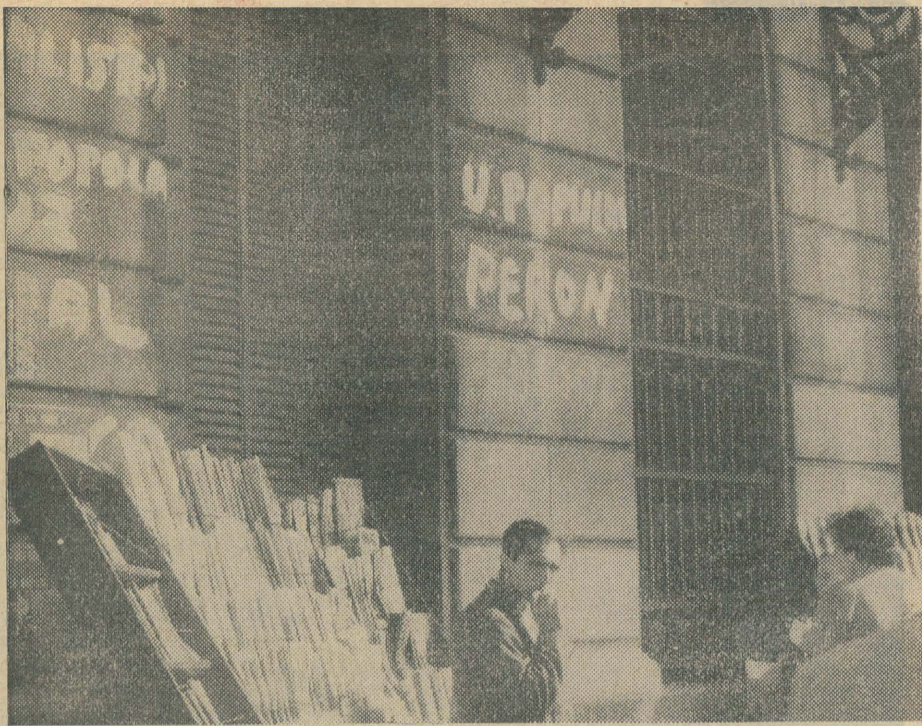
Du 28 mars au 3 avril
(Permanent tous les jours
de 14 h. à 24 h.)

PANTHÉON

13, rue Victor-Cousin — ODE 15-04

Du 28 mars au 3 avril
LE CHIEN ENRAGÉ

(Film japonais, v.o.)



(Dalmas.)

35 % des mandats parlementaires, cinq sièges de gouverneurs. Elections annulées...

Les résultats des élections en Argentine ont surpris : le péronisme que l'on croyait destiné à subir le sort de tant d'autres dictatures militaires et à être oublié après le départ de son chef est apparu comme le vainqueur. Depuis, l'Argentine est en crise.

Quelles sont les causes profondes de ce renversement ?

Comment expliquer ce phénomène complexe ?

Voici deux réponses à ces questions. Christian Guerche rappelle ce que fut le péronisme, Elena de la Souchère fait le point sur la situation du gouvernement Frondizi.

Péron le "justicialiste"

La situation en Argentine — à l'heure où j'écris — est destinée à connaître de nouveaux développements. Frondizi, avec l'aide des Etats-Unis, de l'Eglise et d'une partie des classes moyennes, gardera-t-il le pouvoir ? Contre l'armée et la marine. Contre l'Alliance péroniste, castriste et communiste ? Rien ne permet d'en augurer.

Ce qui est certain, c'est que « l'Alliance pour le Progrès » née, à Punta-del-Este, sur l'initiative de l'administration Kennedy, à peine entrée en application, est mise spectaculairement en échec.

Ce qui est certain également, c'est que le phénomène castriste a secoué l'Amérique Latine au point de devenir l'élément déterminant dans toutes les situations politiques.

On oublie trop que l'affaire Quadros au Brésil, comme l'affaire Frondizi en Argentine, comme la probable chute de Bétancour au Venezuela, marquent des étapes diverses de la lutte engagée entre les Etats-Unis et, par delà la petite Cuba, les forces les plus consciemment progressives de l'immense Amérique du Sud.

Les commentateurs de la crise argentine ont peu parlé ces jours derniers de la visite de Che Guevara en Argentine au moment de la Conférence de Punta-del-Este. C'est pourtant l'intervention de l'Armée et de la Marine exigeant la rupture des relations avec Cuba qui marque le point de départ de la nouvelle crise. La suite de l'histoire politique de ces derniers mois en Argentine n'a été que le difficile maintien par le président de la République d'un équilibre précaire entre les diverses forces politiques en présence.

Encore faut-il faire un retour en arrière.

Appliquant des schémas simples, la plupart des observateurs ont toujours dit que le peuple argentin, débarrassé d'une dictature honnie, ne songerait jamais à accorder de nouveau sa confiance aux fidèles de Peron. C'était négliger le double aspect du « justicialisme » (Champion de la Justice) qu'animent Juan et surtout Evita Peron.

Comme sous toutes les dictatures militaires, les libertés démocratiques traditionnelles furent bafouées. La corruption — à tous les échelons du régime — s'établait au grand jour. On se souvient de l'énorme campagne qui fut faite sur ce point peu après la chute du régime. La crise économique, à la fin de cette période, était telle que le pays était au bord de la faillite.

La gestion, par exemple, des chemins de fer nationalisés fut désastreuse au point de paralyser en partie le trafic. L'agriculture, jusqu'alors largement exportatrice, vit sa production baisser, et le niveau des exportations fut largement réduit.

De nouvelles industries, créées sans le moindre souci de planification, produisaient à des prix exorbitants pour une qualité très médiocre.

Tout ceci apparenterait Peron à Trujillo ou Batista, un style de violence en moins, si le régime n'avait présenté deux autres caractéristiques plus originales, compte tenu de l'époque où elles se produisaient.

La première fut l'adhésion au régime. Renonçant au soutien traditionnel des propriétaires fonciers, soucieux d'ordre, Peron et sa femme recherchèrent et obtinrent l'appui des masses les plus pauvres du prolétariat urbain et agricole. Usant d'une démagogie effrénée et avec un rare sens du rite et de la cérémonie, ils se firent les champions des « descamisados », et des « peones » argentins. Un certain nombre de mesures sociales s'ensuivirent qui ancrèrent le régime dans ces masses jusqu'alors abandonnées à elles-mêmes.

En outre, Peron se fit le champion intrinsèque de l'indépendance nationale contre les « Yankees ». La popularité profonde de cette politique lui permit pendant un temps d'obtenir à la fois l'appui des masses populaires et la neutralité de larges fractions de l'Armée.

Les partis traditionnels — parti communiste compris — perdirent une large partie de leur influence.



(A.D.P.)

Juan PERON

La mort d'Evita Peron, la crise économique de plus en plus grave, la corruption trop visible créèrent les conditions de l'écroulement du régime et de la fuite de Peron. Mais le péronisme, dans les syndicats notamment, gardait une énorme influence.

Interdit, le péronisme ne se manifestait plus qu'à travers les syndicats. Mais à chacune des élections, le nombre des bulletins blancs, stabilisé aux environs de 2 millions, soit 20 pour cent du corps électoral, montrait que l'influence des amis du dictateur restait vivace.

En outre, si la période du général Aramburu, successeur de Peron et destiné à rétablir les institutions démocratiques classiques, fut sans histoire et sans résultats, la personnalité et les ambiguïtés de Frondizi vont présenter de nouveaux éléments de crise.

Christian GUERCHE.

Est-ce la guerre civile ?

La crise argentine est l'épreuve la plus grave que le monde ibéro-américain ait connue au cours des dix dernières années.

La situation politique de la République argentine inspirait d'ailleurs certaines inquiétudes aux observateurs depuis l'époque de la chute de Peron (1955). Ce dernier fut renversé par la coalition des forces armées, de l'Eglise et des partis de droite. Mais une large fraction de la classe ouvrière lui était restée fidèle.

Les étapes de la renaissance péroniste

Pour briser l'agitation péroniste, les « juntas » militaires successives qui gouvernèrent après le coup d'Etat qui renversa Peron mirent les syndicats en tutelle. Les organisations péronistes, déclarées hors la loi, se virent retirer le droit de présenter des candidats aux élections. Les péronistes ne pouvaient témoigner leur attachement au dictateur déchu qu'en déposant des bulletins blancs dans les urnes. Lors des diverses élections législatives qui eurent lieu entre 1955 et 1958, le nombre des bulletins blancs représenta, selon les époques, 20 à 25 p. 100 du chiffre des électeurs inscrits. Les pouvoirs publics ne pouvaient prétendre ignorer indéfiniment un mouvement populaire de cette ampleur.

Aussi l'élection du président Arturo Frondizi, en 1958, fut-elle accueillie dans toute l'Amérique latine avec un immense soulagement. L'Argentine semblait avoir doublé le cap dangereux. Le nouveau chef de l'Etat avait été élu, en effet, avec la participation des péronistes et de toutes les forces de gauche. Economiste distingué et ennemi de longue date des grandes sociétés monopolistes nord-américaines, Frondizi se déclarait disposé à mettre en œuvre un programme de réformes hardies. Aussi estimait-on généralement à l'époque qu'il obtiendrait sans difficultés le ralliement de la masse ouvrière péroniste au nouveau régime.

Mais l'armée, en recourant à la menace du *pronunciamiento*, obligea le chef de l'Etat à abandonner son programme de réformes, à se rapprocher des Etats-Unis, à se séparer de ceux de ses collaborateurs qui main-



(Keystone)

Arturo FRONDIZI

tenaient le contact avec les péronistes et, finalement, à persécuter les organisations qui se réclamaient de l'ancien dictateur.

Les sacrifices imposés à la classe ouvrière par le « plan de stabilisation » mis en œuvre l'an dernier pour enrayer l'inflation mirent le comble à l'irritation des travailleurs. Les indifférents refluent vers les péronistes. Mépris des partis politiques et des formes parlementaires, admiration de Castro, mystique du chef, haine des Etats-Unis et réunification syndicale : ces mots d'ordre progressèrent dans la conscience des ouvriers. Les dirigeants des partis de gauche durent céder à ce courant. Les trente-deux syndicats « indépendants » (socialistes de gauche, anarchistes et sans idéologie précise) fusionnèrent avec

les soixante-deux syndicats péronistes. Les communistes se joignirent au mouvement ainsi que certains socialistes démocratiques (tendance S.F.I.O.). La C.G.T. réunifiée était désormais assez forte pour imposer au gouvernement la levée des contrôles imposés aux syndicats à l'époque de la chute de Peron. Ce fut le premier recul du gouvernement Frondizi devant le mouvement ouvrier.

Cette année, les péronistes formèrent un front électoral avec certains mouvements de gauche : socialistes de gauche, communistes, radicaux dissidents, démocrates chrétiens... Faisant un nouveau pas en arrière, Frondizi dut autoriser les péronistes à participer aux élections du 18 mars dernier pour le renouvellement partiel du Parlement et la désignation des nouveaux gouverneurs provinciaux. Les péronistes et leurs alliés emportèrent 35 p. 100 des mandats parlementaires. Ils obtenaient, en outre, cinq sièges de gouverneurs. Le leader péroniste Framini était élu gouverneur de Buenos Ayres, poste clef de la vie politique argentine, en raison de l'importance anormale de cette capitale où se concentre le quart de la population du pays (5 millions d'habitants sur 20).

La pression de l'armée obligea Frondizi à réaliser un véritable coup d'Etat en annulant les élections et en mettant les provinces péronistes sous le contrôle de l'Exécutif fédéral. Le principe fédéraliste qui est à la base de la Constitution argentine était foulé aux pieds.

Frondizi pris entre deux feux

Le président espérait former un gouvernement d'Union nationale groupant tous les partis politiques à l'exception des péronistes et de leurs alliés. Et, pour leur part, les leaders ouvriers n'avaient pas lancé, comme on le craignait, l'ordre de grève générale. Les trente-deux syndicats « indépendants » n'avaient pas suivi, en effet, les soixante-deux syndicats péronistes qui souhaitaient répondre à l'annulation des élections par une grève générale illimitée. Finalement, les syndicats péronistes se contentèrent d'une grève de vingt-quatre heures qui fut très largement suivie. Les négociations se poursuivaient à la Casa Rosada (le palais présidentiel) et dans les milieux parlementaires et syndicalistes. Au milieu de la semaine du 18 au 25 mars, les observateurs espéraient qu'une solution pacifique pourrait être donnée à la crise.

Mais les chances du compromis ont été diminuées par l'intransigeance des partis et des forces armées. L'Union Civique Radicale (radicaux de droite opposés à Frondizi) et la plupart des partis de droite et du centre-droit, ennemis des péronistes, refusent néanmoins d'entériner la violation de la Constitution qui a pour effet de frustrer la gauche de sa victoire. Le respect de la légalité constitutionnelle l'emporte, dans leur esprit, sur la crainte que Peron leur inspire. Aussi refusèrent-ils de collaborer avec Frondizi, et certains d'entre eux demandent la démission du chef de l'Etat, coupable d'avoir violé la Constitution fédéraliste dont il est le gardien. Pour sa part, l'armée se refuse à revenir sur la décision d'annuler les élections. La marge de manœuvre de Frondizi est pratiquement réduite à rien.

Quelle serait la réaction des syndicats au cas où l'armée prendrait directement le pouvoir ? Le général Aramburu, qui gouverna l'Argentine de 1956 à 1958, dispose d'atouts favorables pour jouer le rôle de médiateur. Il possède, en effet, la confiance des forces armées et de la majorité des partis politiques non péronistes. Et un gouvernement Aramburu serait, sans doute, moins mal accueilli par la masse ouvrière que tout autre gouvernement militaire. Mais, même dans ce cas, l'éventualité de grèves insurrectionnelles ne saurait être absolument écartée. Et l'on peut se demander si l'Argentine évitera la guerre civile.

Elena de la SOUCHERE.